

## litige avec assurance pour dédommager un sinistre non responsable

## Par lionel29, le 10/10/2011 à 14:51

## Bonjour,

Ayant acheté la moto de mon voisin; en me rendant vers mon assureur pour l'assurer à mon nom; une personne agée c'est endormie tout SIMPLEMENT à bord de son véhicule... De ce fait, elle s est mise à rouler sur ma voie. Nos rétroviseurs se sont accrochés; j'ai réussi à sauver mes membres mais cela à aucasionné la chutte de la moto. La personne c'est enfin réveillée lors de l'impact causé part l'eclattement de son pneumatique avant conducteur lors de l'impact sur le trottoire. J'ai donc contacté la gendarmerie qui nous on fait soufler... Aucune trace d'alcool décelé. Il n'ont pas pu non plus le verbaliser pour perte de controle mais lui on bien fait comprendre qu'il devait en parler de ces abscences à son assureur car d'apres ce que j'ai déduit de leur discour car ils avaient l'air de ce connaitre; cela ne devait pas être la 1ere fois qu'il s'endormais tout naturellement au volant.

Le constat à été rempli avec la présence des gendarmes; la moto à été expertisée. 2900 € de réparations contre 2000 € pour la valeur de la moto.

J'ai été contraint de faire l'impasse sur certaines réparations pour arriver à une somme de1980 € que l'expert à validé enfin au garage.

Mon souci ce pose sur le fait que la moto était assuré au nom de mon ami. Une clause de ce contrat stipule que en cas de pret de guidon une franchise de 1500 s'applique.

Cette franchise s'applique t'elle lors d'un sinistre non responsable?????

Le véhicule est enfin réparé mais le garage n'a pas de payement direct de l'assurance...??? Il me propose de régler la facture par un simple chéque qu'il encaissera lorsque je serai remboursé....Je n'ai certainement pas les moyen de faire un chéque qui de plus est ne pourait être encaissable si l'assurance ne me rembourse pas..Voir jammais..

Que puis-je faire???

Porter plainte,,,,